

Département de l'Aisne

Arrondissement de
Saint-Quentin

Canton de Bohain

Commune de

SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 MARS 2009

Présents : Monsieur Gérard FEUILLETTE Président,
Mesdames Sylvie DUBOIS, Cathy LEMAIRE, Viviane VENET et Valérie DESSENNE.
Messieurs Bernard LEMAIRE, Bernard GLADIEUX, Frédéric BRENOT, Jean-Bernard VENET,
Dominique MINCHEZ, François LEFEVRE, Alvaro GONCALVES, Jean-Francis
BOULANGER, Hugues LEGRAND.

Absent excusé : Monsieur Jean-Michel BOUCHEZ

Secrétaire : Madame Valérie DESSENNE.

Date de convocation : 18 mars 2009

Le compte rendu de la séance du 25 février 2009 est approuvé.

AVENANT MARCHÉ « AMENAGEMENT SECURITAIRE RUE ROBERTINE DUBOIS »

Le conseil municipal approuve l'avenant n° 1 au marché ayant pour objet les travaux d'aménagement sécuritaire de la rue Robertine Dubois et de l'Eglise et de requalification du monument aux morts pour un montant de 3 760, 00 € HT soit 4 496, 96 € TTC.

LOYER CABINET MEDICAL ET LOGEMENT

Le Maire rappelle que par délibération du 19 novembre 2008, il avait été décidé de mettre à disposition gratuitement au docteur Plag le cabinet médical et le logement au dessus de la Poste pendant 6 mois soit jusqu'au 30 avril 2009.

Considérant que le docteur ne s'est pas fait une clientèle suffisante pour faire face à toutes ses charges, ce dernier sollicite le prolongement de la mise à disposition gratuite de ces locaux.

Le conseil municipal renouvelle pour la dernière fois la gratuité du logement et du cabinet médical pour 6 mois.

SUBVENTION CASOC

Le maire fait part du courrier du CASOC de Fresnoy le Grand, agréé centre social, sollicitant une participation à hauteur de 1 € par habitant aux communes bénéficiant des services et activités du CASOC.

Considérant que la mise en place de centres de loisirs bénéficie à un certain nombre d'enfants de Seboncourt,

Considérant l'augmentation du coût des activités proposées et la stabilité des prestations reversées par les différents financeurs,

Considérant qu'il convient de s'impliquer dans la vie de ce centre social, qui propose des activités à toutes les catégories d'âges,

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 1 084 € au CASOC.

ACQUISITION BALAYEUSE

Vu les essais concluants du matériel, le conseil municipal décide (11 pour, 2 abstentions, 1 contre) l'acquisition d'une balayeuse aspiratrice pour un montant de 18 289 € HT soit 21 873, 64 € TTC.

EMPRUNT TRAVAUX RUE ROBERTINE DUBOIS

Le conseil municipal décide d'effectuer un emprunt de 200 000 € pour financer partiellement les travaux d'aménagement sécuritaire rue Robertine Dubois et rue de l'Eglise et de requalification du monument aux morts.

6) SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EXTENSION MAISON DE RETRAITE

Le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Madame Soufflet, directrice de la maison de retraite de Seboncourt, sollicitant une participation au financement du projet d'extension de la maison de retraite qui prévoit une augmentation de capacité de 20 lits dont 3 lits d'hébergement temporaire. Elle passerait donc à 60 lits.

Il est également prévu d'ouvrir la maison de retraite sur l'extérieur c'est-à-dire de permettre aux personnes âgées de la commune de participer aux animations de la maison de retraite, de permettre aux jeunes de bénéficier de certains services comme par exemple de l'espace vidéo avec l'accès Internet,...

De plus, cet agrandissement permettra de générer des emplois.

Compte tenu de l'intérêt social et économique de ce projet pour la commune de Seboncourt, le conseil municipal, décide d'accorder une subvention d'investissement de 50 000 € à la Maison de retraite de Seboncourt.

Cette subvention sera amortie sur 5 ans.

7) REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2008

N'étant pas en possession de tous les éléments nécessaires pour le vote du compte des gestion et du compte administratif 2008, il est décidé de préaffecter le résultat 2008 de fonctionnement estimé à 321 523, 46 € en totalité en section d'investissement.

VOTE DES 3 TAXES

Les taux pour l'année 2009 restent inchangés et sont votés comme suit :

⇒ Taxe d'habitation	: 9, 68 %
⇒ Taxe sur le foncier bâti	: 12, 29 %
⇒ Taxe sur le foncier non bâti	: 20, 78 %

BUDGET PRIMITIF 2009

Le budget primitif 2009 est voté, après une reprise anticipée des résultats 2008, comme suit :

INVESTISSEMENT

Reste à réaliser dépenses	: 330 827, 00 €
Solde d'exécution reporté	: 130 464, 00 €
Dépenses	: 458 454, 00 €
Reste à réaliser recettes	: 139 683, 00 €
Recettes	: 780 062, 00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	: 794 149, 00 €
Recettes	: 794 149, 00 €

10) EMPLOI OCCASIONNEL

Le Maire informe l'assemblée que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroît temporaire de travail.

Le Maire est autorisé, pendant la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable 1 fois exceptionnellement.

11) AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES

Le conseil municipal accorde au receveur municipal une autorisation permanente d'établir des commandements de payer et les actes de poursuites subséquents pour tous les titres émis.

12) ADHESIONS DE COMMUNES AU SIDEN-SIAN

Les demandes d'adhésion des communes suivantes au SIDEN-SIAN sont acceptées :

- COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (I)
 - HEURINGHEM (62)
 - LASNICOURT (02)
 - MOLINCHART (02)
 - VIVAISE (02)
 - WITTES (62)
- COMPETENCE EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE (IV)
 - BIACHE-SAINT-VAAST (62)
 - CAGNICOURT (62)
 - LEURY (02)
 - OISY (02)
 - VIVAISE (02)

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Monsieur Jean-François BOULANGER demande à quelle date seront achevés les travaux d'assainissement rue de la Vallée.

Monsieur FEUILLETTE répond que les services d'EDF ont la demande de raccordement électrique pour la station de relevage depuis septembre 2008. Malgré de nombreuses interventions des services du SIDEN-SIAN et de lui-même, le raccordement par les services d'EDF ne devraient intervenir que dans quelques semaines.

⇒ **Il est rappelé qu'un sens unique de circulation a été instauré de l'angle rue Robertine Dubois-rue Armand Mascret jusqu'à celui de la rue du Four et dans toute la rue du Four vers la rue de l'Eglise.**

Malgré les panneaux de signalisation, certains empruntent encore la rue Armand Mascret jusqu'à la rue Robertine Dubois ou la rue du Four à contre sens.

Ces personnes sont susceptibles de créer des accidents et sont passibles de contraventions par les services de gendarmerie.

La séance est levée à 20 heures 10.

Le Secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le 26 mars 2009,
Le Maire,
Gérard FEUILLETTE


